



Salaire indicatif SMIC à partir du 1^{er} janvier 2019

Vous travaillez :

Nombre d'heures par semaine	Nombre d'heures par mois	Salaire indicatif <u>brut</u>	Salaire indicatif <u>net</u> (peut légèrement varier) Ce que vous percevrez ...	<i>A titre indicatif Coût de revient pour l'employeur (hors réduction « Loi Fillon »</i>
	1 H	10.03 €	7.81€	14€
17.5 H	75.83 H	760.57€	592€	1059€
20 H	86.6 H	868.60€	676€	1210€
24 H	104 H	1043.12€	812€	1453€
35 H	151.67 H	1521.22€	1184€	2118€
39 H	169 H	1695.07€	1319€	2360€

Chiffres indicatifs sur la base du cas d'une entreprise privée de moins de 10 salariés, pour un CDI, sans minimum conventionnel plus favorable et pour un salarié âgé de 18 ans et plus.

Calcul cotisations : Risque accident du travail : 1.5% . Non pris en compte mutuelle et prévoyance.

Particulier employeur : rémunération minimum nette avec le Chèque Emploi Service Universel comprenant 10% congés payés : **8.58€** (11.05€ brut CP inclus) – (Prélèvement à la source non compris car prévu à partir de janvier 2020)